



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 17 décembre 2019

Invitation presse

SIGNATURE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDLHPD) 2019-2024.



Le département du Nord représente :

- 2 605 238 habitants ;
- des réalités territoriales diverses ;
- un taux de pauvreté de 19,4 %, de 30 % pour les jeunes de moins de 30 ans ;
- un taux de chômage élevé de 12 % ;
- un parc de logement ancien et composé de grands logements ;
- un parc privé potentiellement dégradé relativement conséquent ;
- le 3e parc social le plus important de France ;
- une tension accrue en matière d'accès au logement (3 demandes pour une attribution).

Au regard de ces chiffres, l'État et le conseil départemental lancent leur nouveau **plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDLHPD) 2019-2024**, dispositif global de lutte contre le mal-logement.

Ce nouveau plan définit, de manière territorialisée, les mesures destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement. Il a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages les plus démunis et de renforcer la transversalité et le décloisonnement des acteurs du champ de l'hébergement et du logement. Il met en œuvre une approche globale et transversale des politiques menées en matière d'hébergement, de logement et d'accompagnement social des personnes en difficulté, sans abri ou mal logées.

Le PDALHPD 2019-2024 renforce l'implication des établissements publics de coopération intercommunale, expérimente de nouveaux dispositifs (programmes « un chez soi d'abord ») et identifie des chantiers prioritaires (prévention des expulsions locatives, accompagnement des ménages, lutte contre les marchands de sommeil).

Il tend ainsi à apporter des réponses aux besoins d'hébergement et de logement des personnes les plus fragilisées dans le département du Nord.

Afin de vous présenter ce nouveau plan, Daniel Barnier, préfet délégué pour l'égalité des chances, vous invite à assister la cérémonie de signature qui se déroulera le :

Mercredi 18 décembre 2019 à 16h00

Préfecture du Nord

Salle Erignac

2, rue Jacquemars Gisélee

59000 LILLE

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Programme prévisionnel :

16h00 :

- Introduction de Daniel Barnier, préfet délégué pour l'égalité des chances

16h05 :

- Introduction de Max-André Pick, département du Nord, vice-président chargé de l'habitat, du logement et des politiques urbaines

- Intervention des partenaires du PDALHPD : présentation de certaines actions engagées et des perspectives dans le cadre du nouveau plan

16h10 → Axe 1 : renforcer la gouvernance et l'animation territoriale du plan

- Intervention de Bernard Haesebroeck, vice-président de la MEL, sur la mobilisation des EPCI dans la gouvernance du plan

- Intervention de Claudie Jonas (SIAO de Dunkerque) et d'Alexis Lefrancq (SIAO du sud) sur l'orientation 2 : améliorer l'observation des besoins pour conforter la connaissance et l'adaptation des réponses

16h20 → Axe 2 : adapter et faire évoluer l'offre d'hébergement, de logements ; adaptés et accompagnés afin de fluidifier les parcours

- Intervention de Jean-Luc Vandestienne (URH) et de Jérôme Rybinski (CMAO) sur la poursuite de l'intégration des dispositifs d'hébergement et de l'accès au logement

16h30 → Axe 3 : Renforcer le pilotage et la coordination des acteurs autour de la prévention des expulsions locatives

- Intervention de Sylvie Labare, cheffe de la mission aide au logement à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) sur la territorialisation de la CCAPEX et la rédaction de la charte départementale de prévention des expulsions locatives

- Intervention de Maïté Parent, chargée de projet, GRAAL : présentation du dispositif de prévention des expulsions locatives

16h40 → Axe 4 : Conforter l'action publique en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

- Intervention de Marie Sant, directrice de l'ADIL : présentation de l'action en matière de lutte contre l'habitat indigne

- Intervention d'Amale Benhima, cheffe du service habitat à la DDTM sur la lutte contre la précarité énergétique

16h50

- Conclusion de Max-André Pick,

16h55

- Conclusion de Monsieur Daniel BARNIER, Préfet délégué pour l'égalité des chances

17h00

- Signature

Nous vous remercions de bien vouloir vous accrediter à l'adresse suivante :
pref-communication@nord.gouv.fr.